

Proposition présentée par les députés :

*MM. Alexandre de Senarclens, Murat-Julian Alder,
Vincent Subilia, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier,
Raymond Wicky, Pierre Nicollier, Jacques Béné*

Date de dépôt : 12 octobre 2021

Proposition de motion

pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Conseil d'Etat élabore une nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier reposant en grande partie sur une réduction des vitesses autorisées ;
- que ces réductions des vitesses autorisées, particulièrement importantes durant la nuit (22h-6h), affecteront les itinéraires de nombreuses lignes des Transports publics genevois ;
- que l'allongement des temps de trajet pour ces itinéraires des transports publics genevois pourrait provoquer soit une diminution de la cadence de passage, soit une augmentation des coûts nécessaire au maintien de l'offre actuelle,

invite le Conseil d'Etat

à produire un rapport évaluant les conséquences de la nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois permettant notamment :

- d'estimer les coûts engendrés par un maintien de la qualité de l'offre des Transports publics genevois ;
- de mesurer l'impact sur les vitesses commerciales des différentes lignes des Transports publics genevois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat, s'appuyant notamment sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), a soumis en consultation au printemps 2021 une nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier proposant une réduction des vitesses autorisées de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit¹.

Au jour du dépôt de la présente proposition de motion, la stratégie définitive n'a pas encore été présentée, mais les mesures proposées en consultation font craindre une sous-estimation de leurs effets indésirables, en particulier sur le fonctionnement du réseau des Transports publics genevois.

Les changements de limitation de vitesse proposés provoqueraient nécessairement un abaissement significatif de la vitesse commerciale des lignes de bus des Transports publics genevois, en particulier durant la nuit (22h-6h). En effet, sur certains axes structurants ou sur des sections de la ceinture urbaine, la vitesse maximale autorisée de nuit serait réduite de 60 km/h à 30 km/h, soit un doublement potentiel du temps nécessaire pour parcourir un trajet entre deux arrêts de bus. Or, la vitesse commerciale des lignes des Transports publics genevois est déjà peu élevée avec les limitations actuelles, ce qui suscite des critiques régulières de la part d'une partie des usagers.

De plus, les Transports publics genevois travaillent actuellement sur trois projets de bus à haut niveau de service (BHNS) censés offrir une vitesse commerciale élevée afin d'absorber la hausse de trafic. Le développement de ces lignes de BHNS ne serait-il pas rendu impossible par ces abaissements des vitesses autorisées qui empêcheraient ces bus d'atteindre une vitesse commerciale attractive ?

De manière générale, l'allongement des temps de trajet qui toucherait les lignes de bus impliquerait soit une augmentation des coûts afin de maintenir la cadence de passage des bus en augmentant le nombre de bus en circulation, soit une baisse des prestations offertes avec une cadence plus faible. Il s'agit par ailleurs d'une inquiétude sérieuse pour l'Union des transports publics

¹ Les mesures sont présentées dans les différents documents disponibles sur la page dédiée du canton : <https://www.ge.ch/teaser/moderer-vitesse-lutter-contre-bruit-routier-consultation-cantonale>

(UTP), en témoigne sa prise de position dans la presse au sujet de la généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h dans plusieurs villes suisses².

Pour ces raisons, les signataires souhaitent que le Conseil d'Etat produise un rapport détaillé évaluant les conséquences de cette nouvelle stratégie de lutte contre le bruit routier pour le réseau des Transports publics genevois. En particulier, les coûts engendrés ainsi que l'impact sur les vitesses commerciales des différentes lignes devraient être chiffrés afin de pouvoir se prononcer sur cette nouvelle stratégie en étant mieux informé sur ses conséquences.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

² Le Temps, Les 30 km/h sont un casse-tête pour les bus publics, 19.07.2021, <https://www.letemps.ch/suisse/30-kmh-un-cassetete-bus-publics>